

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq juin, à neuf-heures trente, se sont réunis à l'Usine de production d'eau potable de BASSE-GOULAIN, sur convocation adressée le dix-huit juin deux mille vingt et un, les membres du Comité Syndical.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL, Yoann DORNER, Pierre LAUDEN et Yves TAILLANDIER ; **RÉGION DE BLAIN** : M. Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE (*pouvoir reçu de Joël ARIZA*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Yves HENRY, Paul SEZESTRE et Arnel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Laurent MERCIER, Jacques PRAUD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER (*pouvoir reçu de Marie-Line BOUSSEAU*), Alain COUTRET et Pascal EVAIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Patrick BERNIER, Patrick PRIN, Ivan THERY et Yvan LETOURNEAU ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Fabrice SANCHEZ et Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN (*pouvoirs reçus de Bernard BELLANGER et Denis THIBAUD*), Joseph LANCREROT et Frédéric LAUNAY (*pouvoir reçu de Youssef KAMLI*).

Secrétaire de séance : Frédéric LAUNAY

Titulaires : 58

Quorum : 20

Présents : 30

Votants : 35

Pouvoirs : 5

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER, Jean-François CHARRIER et Yves DAUVE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Joël JAMIN, Jean-Michel CLAUDE et Éric LUCAS ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET, Benoit LELIEVRE, Didier BROUSSARD et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU (*pouvoir donné à Raymond CHARBONNIER*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Cédric BIDON, Luc NORMAND et Yvon JACOB ; **RÉGION DE BLAIN** : M. Joël ARIZA (*pouvoir donné à J-L. GREGOIRE*) ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER (*pouvoir donné à Pascal DABIN*), Hervé CREMET, Youssef KAMLI (*pouvoir donné à Frédéric LAUNAY*), Jean-Guy CORNU, Thierry GRASSINEAU, Jean-Marc JOUNIER, Denis THIBAUD (*pouvoir donné à Pascal DABIN*) et Vincent YVON.

AUTRES PARTICIPANTS :

ATLANTIC'EAU : M. Laurent CADERON, Mmes Rachel LE SAULNIER, Nadine ROUSSEAU, Soline OLIVAUD-DESILES, Mathilde LE ROUX et Flavie TERRIEN

Pouvoirs :

Joël ARIZA à Jean-Luc GREGOIRE

Youssef KAMLI à Frédéric LAUNAY

Maryline BOUSSEAU à Raymond CHARBONNIER

Denis THIBAUD à Pascal DABIN

Bernard BELLANGER à Pascal DABIN

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2021

Aucune contestation n'ayant été relevée par le Président, le procès-verbal du comité syndical du 26 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Suite aux élections municipales du Pallet le 14 février 2021, un poste de délégué titulaire au sein du Comité syndical d'atlantic'eau est vacant.

Le SAEP de Vignoble-Grandlieu a désigné Monsieur Pascal PAILLARD, nouveau délégué titulaire au Comité syndical d'atlantic'eau le 23 juin en remplacement de Monsieur Jean-Louis METAIREAU.

Suite à cette désignation, le Comité syndical décide à l'unanimité de prendre acte de sa nouvelle composition ci-dessous :

Membres d'atlantic'eau au 1^{er}/01/2020	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<u>Communautés d'agglomération :</u>		
Pornic Agglo Pays de Retz	Daniel BENARD Patrick BERNIER Cédric BIDON Jean-Michel BRARD Claude CAUDAL Yvon JACOB Luc NORMAND Patrick PRIN Yvan THERY	Serge BODY Edwige du RUSQUEC Thomas FERRE Aurélie GUITTENY Bruno GUITTENY Yvan LETOURNEAU Hervé LUSETTI Pierre MALARD Maurice ROBIN
Redon Agglomération	Jacques LEGENDRE Fabrice SANCHEZ	Florent COUTANT Jacques POULAIN
<u>Communautés de communes :</u>		
	Jean-Luc BESNIER Jean-François CHARRIER	Stanislas BOMMÉ Isabelle CHARTIER

Membres d'atlantique'eau au 1^{er}/01/2020	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté de communes Erdre et Gesvres	Yves DAUVE Jean-Yves HENRY Paul SEZESTRE Armel VION	Patricia GUILLIN Patrick MAILLARD Oliver NICOT Claude RINCÉ
Communauté de communes de Nozay	Jean-Luc GREGOIRE Noëlle MARTEAU	Béatrice KOCH Valentin YVENAT
Communauté de communes du Pays d'Ancenis	Christine BLANCHET Jean-Michel CLAUDE Joël JAMIN Eric LUCAS Laurent MERCIER Jacques PRAUD	Patrice CHAPEAU Anne-Marie CORDIER David EVAIN Luc LEPICIER André RAITIERE Philip SQUELARD
Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des- Bois	Didier BROUSSARD Benôit LELIEVRE Frédéric MILLET David MOISAN	Fabrice DAUSQUE Lionel FAVREAU Alain GUIHENEUF Philippe JOUNY
Communauté de communes du Sud- Estuaire	Marie-Line BOUSSEAU Raymond CHARBONNIER Alain COUTRET Pascal EVAIN	Roch CHERAUD Pierrick LEROUX Roland SCLAVERANO Eric TOURET
Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Mickaël DERANGEON Laurent ROBIN	Yves BATARD Christian GAUTHIER
<u>Syndicat mixte :</u>		
Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Vignoble-Grandlieu	Jean-Marc JOUNIER Pascal DABIN Frédéric LAUNAY Thierry GRASSINEAU Joseph LANCREROT Jean-Guy CORNU Bernard BELLANGER Jean-Emmanuel CHARRIAU Hervé CREMET Youssef KAMLI Pascal PAILLARD Denis THIBAUD Vincent YVON	Stéphane AIELLO Jean-Yves ARTAUD Christophe AUBERT Stephan BEAUGE Thierry BEAUQUIN Alain BLAISE Daniel BONNET Anthony BOUCHER Francis BRETON Bernard GENDRONNEAU Philippe BUREAU Cédric CERES Thierry COIGNET
<u>Communes :</u>		
Collège électoral de la Région de Blain	Joël ARIZA Jean-François RICARD	Tiphaine ARBRUN Yolande DUBOURG
Collège électoral Estuaire et Sillon	Yves TAILLANDIER Yoann DORNER Patrick CORBEL Pierre LAUDEN	Roger GUYON Hélène COUTELLER Alain FONTAINE Raymond DOUET

Membres d'atlantic'eau au 1^{er}/01/2020	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Collège électoral de Châteaubriant-Derval	Rudy BOISSEAU Philippe CADOREL Edith MARGUIN Lionel MUSTIERE	Marie-Irène BOUIN Catherine CIRON Géraldine PINSON-LERAY Louis SIMONEAU
TOTAL	58 délégués titulaires	58 délégués suppléants

3. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivité territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et R.2222-1 à R.2222-6,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- de modifier la composition de la commission de contrôle financier comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
1- Pierre LAUDEN	1- Paul SEZESTRE
2- Philippe CADOREL	2- Patrick CORBEL
3- Alain COUTRET	3- Luc NORMAND
4- Daniel BENARD	4- Pascal PAILLARD
Président : Jean-Michel BRARD (ou son représentant)	

4. APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'APPROUVER le rapport d'activités 2020 d'atlantic'eau.

5. EXPLOITATION

5.1. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE 2020

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D.2224-5,

Vu le projet de rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'ADOPTER le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

5.2. APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES DELEGATAIRES 2020

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.5211-1, L.1411-3,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L3131-5,

Vu les rapports présentés par les délégataires de service public et les autres opérateurs de service public,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- De PRENDRE ACTE des rapports 2020 des délégataires relatifs à la gestion du service d'eau potable,**
- De PRENDRE ACTE des rapports 2020 des autres opérateurs relatifs à la gestion du service d'eau potable.**

6. FINANCES

6.1. VENTE D'EAU EN GROS A VENDEE EAU ET CLISSON SEVRE MAINE AGGLO : VOTE DU TARIF DEFINITIF 2020

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la convention de fourniture d'eau en gros entre atlantic'eau et Vendée Eau,

Vu la convention de vente d'eau en gros à la commune de Clisson par atlantic'eau,

Vu le rapport et le tarif ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'APPROUVER le tarif définitif de vente d'eau en gros à Vendée Eau pour l'exercice 2020 à 0,4272 €/m³,
- d'APPROUVER le tarif définitif de vente d'eau en gros à Clisson Sèvre Maine Agglo pour l'exercice 2020 à 0,4272 €/m³.

6.2. APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1-2021

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la décision modificative n° 1/2021, dont les vues d'ensemble, par section, se présentent ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION (VUE D'ENSEMBLE)

Chapitres	BP 2021 (pour mémoire)	Nouvelles propositions	Votes DM 1/2021	Total budget 2021
DEPENSES				
011 charges à caractère général	30 400 550,00	140 190,00	140 190,00	30 540 740,00
012 charges de personnel et frais assimilés	2 270 000,00			2 270 000,00
65 autres charges de gestion courante	439 000,00			439 000,00
66 charges financières	774 062,00			774 062,00
67 charges exceptionnelles	572 100,00	100 000,00	100 000,00	672 100,00
68 dotations amort, dépréciations, provisions	29 800,00			29 800,00
022 dépenses imprévues	39 267,00	-190,00	-190,00	39 077,00
042 opérations ordre transfert entre sections	11 769 921,00	60 000,00	60 000,00	11 829 921,00
023 virement à la section d'investissement	14 075 300,00	-75 000,00	-75 000,00	14 000 300,00
TOTAL DES DEPENSES	60 370 000,00	225 000,00	225 000,00	60 595 000,00
RECETTES				
013 atténuation de charges	43 000,00			43 000,00
70 ventes eau, prestations services	55 373 200,00	148 700,00	148 700,00	55 521 900,00
74 subventions d'exploitation	133 000,00			133 000,00
77 produits exceptionnels	435 766,00	76 300,00	76 300,00	512 066,00
042 opérations ordre transfert entre sections	4 385 034,00			4 385 034,00
TOTAL DES RECETTES	60 370 000,00	225 000,00	225 000,00	60 595 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (VUE D'ENSEMBLE)

Chapitres	BP 2021 (pour mémoire)	Nouvelles propositions	Votes DM 1/2021	Total budget 2021
DEPENSES				
16 emprunts et dettes assimilées	3 401 200,00			3 401 200,00
20 immobilisations incorporelles	450 076,00	-9 000,00	-9 000,00	441 076,00
21 immobilisations corporelles	288 989,00			288 989,00
23 immobilisations en cours	61 054 639,00	648 358,00	648 358,00	61 702 997,00
27 autres immobilisations financières	2 100,00			2 100,00
020 dépenses imprévues	85 962,00			85 962,00
040 opérations ordre transfert entre sections	4 385 034,00			4 385 034,00
041 opérations patrimoniales	1 500 000,00	84 642,00	84 642,00	1 584 642,00
TOTAL DES DEPENSES	71 168 000,00	724 000,00	724 000,00	71 892 000,00
RECETTES				
10 dotations, fonds divers et réserves	16 295 010,00			16 295 010,00
13 subventions d'investissement	1 834 729,00	613 738,00	613 738,00	2 448 467,00
16 emprunts et dettes assimilées	33 840,00			33 840,00
21 immobilisations corporelles	0,00	1 120,00	1 120,00	1 120,00
23 immobilisations en cours	377 627,77	39 500,00	39 500,00	417 127,77
040 opérations ordre transfert entre sections	11 769 921,00	60 000,00	60 000,00	11 829 921,00
041 opérations patrimoniales	1 500 000,00	84 642,00	84 642,00	1 584 642,00
021 virement de la section d'exploitation	14 075 300,00	-75 000,00	-75 000,00	14 000 300,00
001 excédent n-1 reporté	25 281 572,23			25 281 572,23
TOTAL DES RECETTES	71 168 000,00	724 000,00	724 000,00	71 892 000,00

6.3. AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN DATE DU 14/04/2021 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN AUX ACTIVITES DE L'ASSOCIATION L.A GEO-DATA (CORRECTION REGULARISATION PARTICIPATION 2020)

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention relative à l'octroi d'une subvention de soutien (année 2021 et régularisation 2020) aux activités de l'association L.A GEO DATA en date du 14/04/2021,

Vu le projet d'avenant n°1 visant à corriger le montant de la régularisation financière à opérer au titre des frais de fonctionnement 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 à intervenir entre atlantic'eau et l'association L.A GEO DATA visant à corriger la régularisation financière au titre de l'exercice 2020 prévue à l'article 3 de la convention en date du 14/04/2021 en portant le reversement à effectuer par L.A GEO DATA à atlantic'eau de 4 615,88 € à 11 925,00 €,
- D'AUTORISER le Président ou son Représentant à signer ledit avenant et tous documents utiles à l'application de la présente décision.

7. RESSOURCE EN EAU

7.1. CAPTAGE DE SAFFRE : PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'atlantic'eau « Parvenir au 0 Phytosanitaires de synthèse sur le bassin d'alimentation des captages de Saffré » éligible au dispositif des paiements pour services environnementaux de l'Agence de l'eau Loire Bretagne,

Vu le projet de convention de mandat relative à la gestion des aides de l'agence de l'eau à atlantic'eau dans le cadre d'un dispositif de paiements pour services environnementaux,

Vu les propositions de critères d'éligibilité supplémentaires susvisées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'APPROUVER la convention de mandat relative à la gestion des aides de l'agence de l'eau à atlantic'eau dans le cadre d'un dispositif de paiements pour services environnementaux,
- de DELEGUER au Bureau syndical l'approbation de la convention type entre atlantic'eau et les exploitants agricoles engagés dans le PSE et de la signature de chacune de ces conventions quel que soit leur montant, lesquelles mentionneront les aides de l'Agence de l'eau et d'atlantic'eau définies préalablement par la commission de financement,
- d'APPROUVER la composition de la commission de financement,
- d'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de mandat avec l'Agence de l'eau, la demande d'autorisation d'engagement des aides et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	35
ABSTENTIONS	2
SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	33

8. E-COLLECTIVITES

8.1. ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE « E-COLLECTIVITES »

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte « e-Collectivités » joints à la présente délibération,

Vu l'avis favorable du bureau syndical d'atlantic'eau en date du 19/05/2021 pour une adhésion d'atlantic'eau au syndicat mixte e-Collectivités à compter du 1^{er} juillet 2021,

Vu la délibération du comité syndical de « e-collectivités » en date du 7 juin 2021 acceptant par anticipation l'adhésion du syndicat atlantic'eau à e-collectivités,

Compte tenu de l'intérêt pour atlantic'eau d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, Monsieur le Président invite les membres du comité syndical à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités »,
- d'adhérer à cette structure à compter du 1^{er} juillet 2021,
- d'autoriser le Président ou son Représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

8.2. ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES AU SEIN DU COLLEGE DES SYNDICATS DE COMMUNES, SYNDICATS MIXTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS COUVRANT EN TOTALITE LE PERIMETRE D'UN DEPARTEMENT OU DE LA REGION

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21,

Vu les statuts du syndicat mixte e-collectivités,

Considérant qu'une seule candidature a été présentée pour représenter atlantic'eau au sein du syndicat mixte e-collectivités,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- de DESIGNER Monsieur Yves TAILLANDIER, représentant d'atlantic'eau au syndicat mixte e-collectivités au sein du collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région.

9. RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Il appartient au Comité syndical de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

A la suite des mutations et recrutements intervenus il convient de mettre à jour les données du tableau des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services comme suit :

Cadres d'emplois	Cat	Grades _ Fonctions	Nombre de postes	Dont pourvus	Durée temps travail
Emplois fonctionnels					
		Directeur Général d'un établissement public local assimilé à une commune de 40 000 habitants à 80 000 habitants	1	1	TC
Filière administrative					
Attachés	A	Attaché principal	5	5	TC
		Attaché	3	2	TC
Rédacteurs	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	0	TC
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	3	TC
		Rédacteur	1	1	TC
Adjoint administratifs	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4	4	TC
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	0	0	TC
		Adjoint administratif	0	0	TC
Filière technique					
Ingénieurs en chef	A	Ingénieur en chef	1	0	TC
Ingénieurs	A	Ingénieur principal	2	2	TC
		Ingénieur	9	9	TC
Techniciens	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	3	TC
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	2	TC
		Technicien	1	0	TC
Total			37	32	

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu le tableau ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE. à l'unanimité :

- d'APPROUVER le tableau des emplois permanents tel que mis à jour ci-dessus,
- de PRECISER que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 12h25.

Le Président,
Jean-Michel BRARD

